

Le Conseil pontifical pour la Nouvelle Évangélisation diffusera-t-il le catéchisme dans les écoles catholiques de France ?

Author : Maximilien Bernard

Categories : [Catéchisme](#)

Date : 24 octobre 2010

Le 12 octobre, par le Motu proprio *Ubicumque et semper*, Benoît XVI a créé un nouveau dicastère, le Conseil pontifical pour la nouvelle évangélisation. A sa tête, a été nommé Mgr Fisichella, qui dirigeait l'Académie pontificale pour la vie. Mgr Fisichella a déclaré que ce conseil **a notamment pour tâche de promouvoir le Catéchisme de l'Eglise catholique** promulgué par Jean-Paul II le 11 octobre 1992. Mgr Fisichella [a fait observer](#) que le Catéchisme de l'Eglise catholique est

l'un des fruits majeurs de la ligne conciliaire, **car il rassemble harmonieusement tout le patrimoine dogmatique et constitue le meilleur instrument de diffusion de la foi de toujours** face aux évolutions et aux nouvelles interrogations des croyants et du monde.

Mgr Fisichella a souligné que, dans un an, on fêtera les 20 ans de ce Catéchisme.

Quand on connaît la situation dramatique de la catéchèse, telle qu'elle est enseignée dans la grande majorité des écoles catholiques sous contrat, on se met à espérer que Mgr Fisichella fera la promotion d'un authentique catéchisme catholique, afin que la doctrine de la foi soit transmise à nos enfants. On se souvient qu'en 1982, dans une conférence mémorable ("*Transmission de la foi et sources de la foi*"), le cardinal Ratzinger avait critiqué l'enseignement de la catéchèse en France. Il s'était appuyé sur le catéchisme et ses 4 composantes : le symbole des apôtres, les sept sacrements, les dix commandements et la prière du "Notre Père". 4 composantes qui sont formellement absentes des manuels de catéchèse que l'on trouve aujourd'hui en France. Il y a aujourd'hui au moins deux choses à réformer : le contenu (afin que la catéchèse enseigne vraiment la foi et non des notions comme celle "*vivre-ensemble*") et le contenant (enseigner les vérités de la foi issues de la Révélation et non plus, selon la méthode globale, susciter chez l'enfant des questions, des témoignages ou des attitudes...).

Sur l'approbation des livres pour la catéchèse, on se reportera à [cette note de 1983](#) de la

Congrégation pour la doctrine de la foi. On y lit notamment que les Conférences épiscopales nationales ou régionales ne peuvent pas publier des catéchismes nationaux ou régionaux et des documents catéchétiques ayant valeur sur un plan extra-diocésain sans l'approbation préalable du Saint-Siège. De même, sans l'approbation préalable du Saint-Siège, les conférences d'Evêques ne peuvent pas proposer et diffuser des catéchismes au niveau national pour " la consultation et l'expérimentation". Ces réponses avaient été adressées explicitement au président de la Conférence des évêques de France, **Mgr Jean Vilnet**.